



Accompagner le choix d'un parrain/d'une marraine



Document à l'usage
des accompagnateurs du catéchuménat
et autres acteurs pastoraux

L’Eglise demande que celui qui reçoit le sacrement du Baptême et/ou de la Confirmation se choisisse un parrain ou une marraine. N’est-ce pas là une **attention bienveillante et pertinente** pour soutenir le « nouvel initié » dans sa vie baptismale ?

Dans le contexte actuel de sécularisation, où « devenir chrétien » est un vrai défi, il faudra de plus en plus que ces parrain/marraine aient eux-mêmes mûri leur foi pour remplir leur mission.

Qu’entend-on par parrain/marraine ?

« Parrain », « marraine », dans le langage courant

Ce mot est, de nos jours, utilisé dans divers domaines parfois très éloignés de la vie de foi mais il y a emmené une part de sens.

Dans la vie quotidienne, on peut

- parrainer un enfant pour le soutenir dans ses études,
- parrainer quelqu’un pour entrer dans un club, une discipline...
- parrainer un projet, une cause humanitaire...

Son rôle, ici reconnu de tous, n’est pas sans lien avec le parrainage chrétien :

- soutenir celui que l’on parraine (socialement, financièrement, affectivement...);
- participer à l’intégration de celui que l’on parraine en étant son garant et le témoin de ce à quoi il s’engage ;
- être médiateur du groupe pour introduire, pour initier les nouveaux.

Qu’en dit l’étymologie ?

Les mots « parrain » et « marraine » viennent du latin *pater* (père) et *mater* (mère). Filleul et filleule viennent de *filius* et *filia* (fils et fille).

L’allusion à une filiation – qui n’est pas génétique – met en évidence la paternité-maternité spirituelle (nouvelle naissance) et le lien de parenté particulier qui s’établit.

Que nous apprend l'histoire de l'Église ?

Aux premiers siècles : conversion d'adultes à la foi chrétienne

- La préparation à l'entrée dans la vie chrétienne s'étend sur plusieurs années.
- C'est un long cheminement d'éveil à l'écoute de la Parole (sens du mot catéchuménat).
- Il est nécessaire d'être présenté par un membre de la communauté qui soutient le catéchumène mais aussi et surtout **qui se porte garant du fait qu'il partage déjà la foi chrétienne et peut être intégré dans le groupe des croyants.**

Celui qui assure cette mission est **naturellement membre de la communauté et il porte le nom de « garant ».**

Aux temps de la chrétienté : généralisation du baptême des petits enfants

Quand l'Église a commencé à baptiser majoritairement des petits enfants, cela n'avait plus de sens d'être garant d'une conversion au Christ. Les « Garants » ont disparu et ont été remplacés par des « parrains » et « marraines » pour ces bébés à baptiser (voir étymologie p.2). Il ne s'agit plus d'être garant devant l'Église du chemin de conversion d'un adulte, mais de s'engager à assurer au nouveau-né les moyens pour être éduqué dans la vie chrétienne. **Les parrain et marraine se « portent garants » devant Dieu que cet enfant sera élevé dans la foi.**

Le sens du parrainage va s'appauvrir progressivement.

Au cours des siècles, dans un contexte de chrétienté, on a progressivement quasi oublié cette dimension et fait des parrains et marraines des personnes qui « veillent » sur l'enfant voire l'adoptent s'il arrivait malheur aux parents.

A une certaine époque, il n'est pas rare que les parents soient eux-mêmes les parrain et marraine de leur enfant, à tel point qu'au XVIIe siècle, l'Église doit l'interdire pour préserver la portée symbolique et signifier que le baptême est une seconde naissance (ce n'est pas la fête de la naissance !).

Peu à peu le rôle des parrains et marraines perd son sens religieux.

Aujourd'hui, les parrains et marraines sont le plus souvent choisis pour faire plaisir, pour honorer quelqu'un, lui manifester sa confiance, avec parfois un savant dosage entre famille et amis... Cela devient un **parrainage affectif** (Parrain ou marraine de cœur dira-t-on parfois dans les milieux ecclésiaux.)

Par la suite, ces termes vont même glisser dans le langage courant en dehors de la vie d'Église comme expliqué ci-dessus : parrainage « civil », parrainage des baptêmes d'étudiants ou de divers projets...

Comment et où retrouver du sens dans le contexte actuel ?

C'est la liturgie qui nous façonne...

La liturgie façonne progressivement l'identité chrétienne du catéchumène mais aussi celle du parrain et de la marraine...

Dans ce domaine, le rituel (RICA¹) est notre guide.

a. Le RICA nous enseigne (notes pastorales)

RICA n°8 p.14

Selon une très ancienne coutume de l'Église, on n'admet pas au baptême un adulte sans parrain², pris dans la communauté chrétienne. Ce parrain aura à aider le catéchumène, au moins dans l'ultime préparation au sacrement, et, après le baptême, il contribuera à sa persévérance dans la foi et dans la vie chrétienne.

1 Rituel de l'Initiation des Adultes

2 Terme habituellement employé dans le rituel (RICA) pour désigner le parrain et/ou la marraine.

RICA n°9

Au moins dans les derniers rites du catéchuménat et dans la célébration du baptême, le parrain intervient pour attester la foi de l'adulte qui va être baptisé

RICA n° 10³

Aussi les pasteurs veilleront-ils à ce que le parrain, choisi par le catéchumène adulte ou par la famille de l'enfant, réponde aux conditions suivantes :

- 1. Avoir été désigné par le futur baptisé, ou ses parents, ou celui qui tient leur place, ou, à défaut de ceux-ci, par le curé ou le ministre du sacrement ; être apte à remplir cette fonction et avoir l'intention de le faire.*
- 2. Etre assez mûr pour remplir cette fonction, ce qui est présumé s'il a seize ans accomplis, à moins que l'évêque diocésain n'ait fixé un autre âge, ou que le curé ou le ministre n'estime devoir admettre une exception pour un juste motif.*
- 3. Avoir reçu lui-même les trois sacrements de l'initiation : baptême, confirmation et eucharistie, et avoir une vie conforme à la foi et à la fonction à assumer.*
- 4. Ne pas être le père ou la mère du baptisand.*
- 5. En outre, il faut qu'il y ait soit un parrain ou une marraine seulement, soit à la fois un parrain et une marraine.*
- 6. Le parrain (ou la marraine) doit appartenir à l'Eglise catholique et ne pas avoir été écarté par le droit de la fonction de parrain (ou marraine) catholique, on peut admettre, comme témoin du baptême, un chrétien n'appartenant pas à la communauté catholique, s'il professe la foi au Christ. En ce qui concerne les Orientaux séparés, on se reportera à la discipline spéciale pour les Eglises d'Orient.*

RICA n°46

Le parrain est choisi par le catéchumène à cause de son exemple, de ses qualités, et par amitié ; il est délégué par la communauté chrétienne locale et agréé par le prêtre ; il accompagne le candidat le jour de l'appel décisif,

³ Le terme « pasteur » utilisé ci-dessous fait référence au prêtre dans l'Eglise catholique

*dans la célébration des sacrements et au temps de la mystagogie.
 Il montre amicalement au catéchumène comment vivre de l'Évangile dans sa vie privée et sociale, il l'aide dans ses doutes et inquiétudes, il lui apporte l'appui de son témoignage et veille à la croissance de sa vie baptismale.
 Choisi dès avant l'appel décisif, il exerce publiquement sa charge ce jour-là, en rendant témoignage au sujet du catéchumène devant la communauté ; son rôle reste important quand le néophyte a reçu les sacrements et doit être aidé pour demeurer fidèle à son baptême. »*

b. Le RICA explicite les interventions des parrains/marraines dans la liturgie tout au long du cheminement.

Au cours de la célébration de l'Appel décisif

- Lors de l'appel nominal, les parrains/marraines s'avancent ou au moins se lèvent au cours de l'appel/présentation de leur filleul.
- L'Évêque interroge les parrains/marraines (RICA 139-140) pour qu'ils attestent du sérieux de leur préparation.
- Les parrains/marraines soutiennent les catéchumènes, voire les aident, à inscrire leur nom. (RICA n° 141)
- Admission (RICA 142) : l'évêque confie les catéchumènes aux parrains/marraines.

Au cours de la célébration des Scrutins

- Présence et prière au côté du catéchumène au cours de la prière silencieuse.
- Ils posent leur main sur l'épaule droite du catéchumène pendant la prière litanique.

Au cours de la célébration des sacrements de l'Initiation

Baptême

- Litanie des saints : les futurs baptisés s'approchent des fonts baptismaux avec leurs parrains/marraines (RICA 214).
- Rite de l'eau : (RICA 221 ou 222) le parrain ou la marraine ou les deux posent la main droite sur l'épaule droite (ablution) de celui que l'on baptise et répond(ent) « Amen » à la parole sacramentelle.

- Rite du vêtement blanc : (RICA 226) il est remis par les parrains/marraines.
- Rite de la lumière : (RICA 227) ils vont chercher la lumière au cierge pascal et la remettent au nouveau baptisé.

Confirmation

- Au moment de l'onction : le parrain ou la marraine pose la main droite sur l'épaule de son filleul (RICA 232) et si nécessaire le présente à l'évêque. Parrain (et marraine) répond(ent) « Amen » à la parole sacramentelle.

Eucharistie

- Pendant la prière eucharistique n° I, on fera mention des parrains et marraines (RICA 234).
- Néophytes, parrains, marraines reçoivent la communion sous les deux espèces (RICA 235) avant l'assemblée.

Au temps de la mystagogie – place importante des parrains/marraines (RICA 238)

- Messe des néophytes (année A)
- Pendant le temps pascal, ils apprendront à participer à la messe avec leurs parrains/marraines. (RICA 240)

c. Le rôle du parrain au jour le jour...

Une règle d'or : ***ce qui est célébré solennellement dans la liturgie (rituellement) est à vivre dans la vie quotidienne.***

Inspiré par les gestes et attitudes qu'il a vécu dans la liturgie, le parrain est appelé à accompagner, soutenir (main sur l'épaule), être présent aux côtés de son filleul, engager sa foi, aider le filleul à devenir porteur de lumière au monde, à revêtir le Christ...

Critères pour choisir

Ce qu'en dit le Code de Droit canonique

En vue du sacrement du baptême

LIVRE IV – PREMIERE PARTIE – TITRE I - CHAPITRE IV - LES PARRAINS

Can. 872 - Dans la mesure du possible, à la personne qui va recevoir le baptême sera donné un parrain auquel il revient d'assister dans son initiation chrétienne l'adulte qui se fait baptiser et, s'il s'agit d'un enfant, de le présenter de concert avec les parents, et de faire en sorte que le baptisé mène plus tard une vie chrétienne en accord avec son baptême et accomplisse fidèlement les obligations qui lui sont inhérentes.

Can. 873 - Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis.

Can. 874

§ 1. Pour que quelqu'un soit admis à remplir la fonction de parrain, il faut :

- 1 - qu'il ait été choisi par la personne qui va être baptisée, par ses parents ou par ceux qui tiennent leur place ou, s'ils font défaut, par le curé ou le ministre ; et qu'il ait les aptitudes et l'intention de remplir cette fonction ;
- 2 - qu'il ait seize ans accomplis, à moins que l'Évêque diocésain n'ait établi un autre âge, ou bien que le curé ou le ministre n'estime devoir admettre pour une juste cause une exception ;
- 3 - qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer ;
- 4 - qu'il ne soit sous le coup d'aucune peine canonique, légitimement infligée ou déclarée ;
- 5 - qu'il ne soit ni le père ni la mère de la personne qui doit être baptisée.

§ 2. Un baptisé qui appartient à une communauté ecclésiale non catholique ne sera admis qu'avec un parrain catholique, et alors seulement comme témoin du baptême.

En vue du sacrement de confirmation

LIVRE IV – PREMIERE PARTIE – TITRE II - CHAPITRE IV - LES PARRAINS

Can. 892 - Dans la mesure du possible un parrain assistera le confirmand ; il lui revient de veiller à ce que la personne confirmée se conduise en vrai témoin du Christ et accomplisse fidèlement les obligations inhérentes au sacrement.

Can. 893

§ 1. Pour exercer la fonction de parrain, il faut remplir les conditions dont il s'agit au ⇒ can. 874.

§ 2. Il convient de choisir pour parrain celui qui a assumé cette fonction lors du baptême.

Devenir parrain, marraine, et vivre le parrainage dans l'Eglise, aujourd'hui...

Dans une société où, autrefois, quasi tout le monde se reconnaissait chrétien, il s'agissait de choisir une personne de confiance dans son réseau d'amis ou dans la famille. Aujourd'hui, quand bon nombre de catéchumènes ou de confirmands ne connaissent aucun chrétien dans leur cercle familial ou parmi leurs amis, ne faudrait-il pas orienter leur regard vers la communauté chrétienne et les encourager à y choisir une personne selon leurs affinités ?

Une fois le choix arrêté en concertation avec l'équipe catéchuménale, l'accompagnateur veille à informer la personne des gestes à faire, des paroles à dire en célébration et évoque le sérieux de l'engagement. Il est aussi sensé de sensibiliser le futur parrain ou la future marraine à une dimension essentielle : celle de porter son filleul dans la prière.

Quelques conseils concrets pour aider à mesurer le sens profond de l'engagement : par exemple, encourager à confier régulièrement son filleul au Seigneur, et particulièrement aux jours anniversaires (de naissance, de baptême ou de confirmation), lui « présenter » son saint patron et rechercher avec lui (ou elle) son histoire, l'initier à l'intercession, lui envoyer une carte postale ou un sms d'un lieu de retraite ou de pèlerinage, lui conseiller une lecture ou lui communiquer l'un ou l'autre verset biblique pour éclairer son chemin de vie selon les circonstances...

... avec le soutien d'une communauté « marraine ».

La communauté contribue à signifier que le baptême et/ou la confirmation est un acte ecclésial, communautaire et non un acte privé. Elle sera attentive à s'intéresser humainement et spirituellement à la personne et à l'accueillir.

Si, au début du cheminement catéchuménal, l'accompagnateur est le plus souvent l'unique personne de référence, au cours des mois, ce dernier veillera à aider le catéchumène ou le confirmand à créer des liens avec d'autres chrétiens et à aider la communauté à s'ouvrir et s'enrichir de l'arrivée d'un nouveau frère.

Des pistes :

- Lors d'une célébration de l'eucharistie dominicale, veiller à la présentation des catéchumènes mais aussi des confirmands. Ne pas hésiter à dire quelques mots de « leur histoire » sans déballage et en accord avec eux bien sûr.
- Inviter les catéchumènes ou confirmands aux rencontres de la communauté (pas seulement aux célébrations) mais aussi en contrepartie, veiller à inviter les membres de la communauté aux rencontres catéchuménales ou catéchétiques auxquelles participent les catéchumènes (confirmands).
- Considérer la « communauté » non comme un groupe idéal ou comme une structure mais plutôt en terme de lieu où la fraternité se joue et l'expérience de sa Présence se vit - là où des chrétiens, même deux ou trois, sont réunis en son Nom, n'est-Il pas au milieu d'eux ? Mt 18,20.

Des questions concrètes déjà entendues concernant le choix

Est-il indispensable d'avoir un parrain ou une marraine quand on est baptisé à l'âge adulte ?

Oui, c'est indispensable. La tradition quasi généralisée du baptême des petits enfants a un peu trop exclusivement associé le parrain ou la marraine à « une personne de confiance, « au cas où il arriverait malheur aux parents ». Dès lors, certains catéchumènes sont étonnés de l'exigence d'avoir un parrain ou une marraine à l'âge adulte.

Cette démarche (réflexion associée au choix et au rôle du parrainage) sera sans aucun doute une occasion de (re)découvrir en équipe avec lui, le sens chrétien du parrainage. Il n'est pas indispensable d'avoir un parrain et une marraine. Un seul suffit.

Et si le parrain (la marraine) a déjà été choisi ?

Dans certains cas, le parrain (la marraine) a été choisi(e) bien avant le cheminement catéchuménal, parfois depuis la naissance, sans référence à la foi chrétienne. Dans d'autres situations, il habite à une distance telle qu'il ne lui est pas permis de vivre aux côtés de son filleul la dimension communautaire de la foi et particulièrement les étapes propres au catéchuménat.

Dans ce cas, il peut être intéressant, tout en respectant et en valorisant l'engagement humain, de distinguer un « parrain ou marraine de cœur » ou un parrain ou marraine « à distance », d'un parrain ou marraine qui va s'engager plus concrètement dans la foi.

Et pour les confirmands qui ont déjà un parrain et/ou une marraine de baptême ?

Le droit canon dit qu'il « convient » que cette mission soit demandée à la personne qui a assuré cette fonction au baptême. Dire qu'il convient ne signifie pas qu'il y ait obligation mais que cela a du sens. De plus, repartir du baptême et du chemin parcouru peut être une relecture intéressante pour aborder le rôle de cette personne surtout dans sa dimension de durée. Cependant, il peut être judicieux de choisir une nouvelle personne dans les cas où cela se justifie (éloignement géographique ou relationnel).

A qui revient-il de choisir ?

C'est le futur baptisé ou le confirmand lui-même qui choisit mais il a besoin de critères pour faire ce choix qui doit, par ailleurs, être soutenu par l'Eglise (accompagnateurs/RUP⁴).

Quand choisir le parrain ou la marraine ?

Dès l'entrée en catéchuménat ou dès le début du cheminement dans le cas d'un confirmand, il est intéressant d'évoquer cette demande de l'Eglise.

En abordant cette question assez tôt dans le cheminement, on augmente les chances d'un choix bien posé. Ce temps permettra aussi au catéchumène/confirmand de rencontrer et de connaître des membres de la communauté.

Si l'on souhaite, avec les parrains et marraines, donner du sens à leur intervention en célébration - et particulièrement celle de l'appel décisif - la date limite pour les choisir serait novembre/décembre avant le baptême (ou février pour les confirmands).

Un accompagnateur peut-il devenir parrain ou marraine ?

Dans certaines situations, cela peut s'envisager... Il est de toute façon souhaitable de distinguer la fonction de l'accompagnateur de la fonction de parrain ou marraine.

Ceux-ci accompagnent le candidat au baptême ou le confirmand en vue de sa persévérance dans la foi et la vie chrétienne.

Si toutefois, l'accompagnateur devient le parrain ou la marraine, la mission évoluera puisqu'elle est sensiblement différente.

Un conjoint ou un enfant peut-il devenir parrain ou marraine ?

Le droit canon ne donne aucune information à ce sujet. La réserve concerne uniquement les parents. Un père, une mère ne peut être le parrain, la marraine de son enfant quel que soit son âge (cela s'explique par l'indispensable ouverture à une parenté spirituelle).

Cependant, il n'est peut-être pas souhaitable que le parrain, la marraine soit une personne trop proche du candidat. En cas de difficultés relationnelles au sein du couple ou de la famille, les proches n'auront pas forcément le recul nécessaire pour faire en sorte que le regard de foi éclaire la situation.

Cela reste pour l'accompagnateur ou le RUP des questions à gérer avec beaucoup de délicatesse et de dialogue pastoral.

A l'heure du dialogue œcuménique, peut-on choisir un parrain ou une marraine protestante ?

Si le baptême dans l'Église catholique est reconnu par quasi tous les chrétiens protestants ou orthodoxes et inversement, il n'en va pas de même du sacrement de l'Eucharistie et de la Confirmation. Et pour l'Église catholique, ce sont les trois sacrements qui initient à la vie chrétienne.

De plus, il n'est ni raisonnable ni respectueux de demander à un chrétien protestant de s'engager à soutenir un néophyte par exemple pendant le temps de la mystagogie pour son incorporation dans l'Église catholique et à participer avec lui aux « messes pour les néophytes » (temps pascal) (RICA n°240).

Et si le catéchumène ne trouve pas de chrétien qui accepte cette mission dans son entourage ?

Dans le contexte actuel et probablement de manière encore plus fréquente à l'avenir, il deviendra difficile de trouver parmi les proches de la personne, un chrétien baptisé/confirmé. Dans ce cas, on pourrait envisager de choisir parmi les chrétiens de la communauté celui ou celle qui pourrait se faire proche et s'engager avec enthousiasme pour cette mission.

Des questions concrètes sur l'accompagnement des futurs parrains et marraines

Est-il pertinent de proposer une rencontre avec le futur parrain ou la future marraine pendant le temps de l'accompagnement ?

Une rencontre entre l'accompagnateur (ou l'équipe catéchuménale), le futur(e) parrain ou marraine, le catéchumène (ou le confirmand) et le prêtre célébrant et/ou le RUP permettra de faire connaissance, et d'échanger sur le sens du Baptême et/ou de la Confirmation et plus particulièrement sur le rôle des parrains et marraines.

Quand proposer ce rendez-vous ?

Pour les catéchumènes, au moins quelques semaines avant l'appel décisif afin de conscientiser le parrain ou la marraine de l'importance de sa présence lors de la rencontre avec l'évêque (en janvier), de l'appel décisif et des scrutins, puis des sacrements.

Pour les confirmands, y penser au moment d'écrire son désir à l'évêque. Cela permettra d'envisager ensemble les rendez-vous importants telle la journée diocésaine des confirmands ou le temps de récollection.

Comment aborder concrètement avec lui (elle) le rôle du parrain, de la marraine ?

Une piste pourrait être de parcourir lors de cette rencontre, le rôle du parrain ou de la marraine en liturgie et de le mettre en résonance avec la vie quotidienne (voir p.6 et sv). En effet, le rôle et la place du parrain aux divers temps de célébration (appel décisif, scrutins, réception des sacrements et mystagogie) est éclairant à plus d'un point de vue. Le geste posé en célébration a ses résonances avec l'engagement au quotidien. Par exemple, lors de l'appel décisif, pour répondre aux questions de l'évêque en vérité, il sera indispensable que le parrain ou la marraine prenne le temps de partager préalablement avec le futur baptisé pour évoquer avec lui son chemin de foi. Le geste de la main posée sur l'épaule lors de la célébration des scrutins et du sacrement lui-même manifeste le soutien, la présence de ce parrain, de cette marraine au-delà de la liturgie.

Le temps de la mystagogie (celui qui suit la réception des sacrements) demande aussi au parrain une présence particulière pour déployer le sens du Baptême et entrer pleinement dans celui de l'Eucharistie.

Pour les confirmands, de manière similaire, il serait intéressant de partir de la place du parrain ou de la marraine au cours de la célébration de confirmation (la présentation à l'évêque, la main sur l'épaule, le soutien pour la réponse « Amen » à la parole sacramentelle...) mais aussi aux éventuelles liturgies proposées pendant le temps du cheminement (mémoire du baptême, remise des Evangiles...).

Comment impliquer petit à petit le parrain ou la marraine ?

Il importe de donner un rôle actif aux parrains et marraines, dès que possible dans le cheminement du catéchumène. Liturgiquement, le rôle devient actif lors de l'appel décisif : les parrains et marraines sont interrogés sur le cheminement de leur filleul par l'Évêque. Mais bien avant cela, un futur parrain ou une future marraine (de catéchumène ou de confirmand) pourrait être invité à l'une ou l'autre rencontre catéchuménale, à une célébration ou une autre activité ecclésiale : assemblée catéchétique, fête paroissiale, action de solidarité ou autre engagement, pèlerinage...

Quand et comment passer le relais entre l'accompagnateur et le parrain ou la marraine ?

Il s'agit moins de fixer des balises que de donner à réfléchir. A partir de l'appel décisif, il semble bon de donner une place signifiante au parrain ou à la marraine. S'il est présent lors des scrutins, il prendra sa place assez naturellement. Encore une fois, les étapes proposées par le RICA sont peut-être un guide qui va ouvrir un chemin. D'ailleurs, lors de la veillée pascale, l'ensemble des gestes posés par le parrain ou la marraine manifeste de manière assez évidente le passage de la responsabilité de l'accompagnateur au parrain ou à la marraine.